

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 AVRIL 2017

Présent-e-s:

M. Pierre TORRI, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Pierre-Alain GAUD, Véronique ÖZAZMAN, Nathalie RUEGGER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif:

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé:

M. Mario RODRIGUEZ

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste: Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR: (modifié)

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications du Conseil administratif
- 4. Rapports des commissions :
 - a) Sociale du 23 mars

- b) Culture et loisirs du 27 mars
- c) Sports du 30 mars
- d) Sécurité, prévention et communication du 3 avril
- e) Sécurité, prévention et communication du 3 avril rapport de minorité
- f) Aménagement et grands projets du 10 avril
- g) Economie et finances du 12 avril
- h) Culture et loisirs du 24 avril
- 5. Propositions du Conseil administratif
 - A. Projets de délibération
 - a) D 73-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines.
 - b) D 74-2017 P: Crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6.
 - c) D 75-2017 P: Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques.
 - d) D 76-2017 P: Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016).
 - e) D 77-2017 P: Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.
 - f) D 78-2017 P: Crédit d'engagement complémentaire de CHF 23'655,45 destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logement sur le secteur des Cherpines.
 - g) D 79-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 2'650'000.- pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers.
 - h) D 80-2017 P: Crédit d'engagement entre CHF 2'500'000.- et 3'000'000.- destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée.
 - i) D 81-2017 P: Crédit d'engagement de CHF 494'775.- pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève.
 - j) D 82-2017 P: Crédit d'engagement de CHF 96'000.- pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly.
 - **B.** Résolution
 - a) R 08-2017 P: Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030.
- 6. Propositions du Conseil municipal
 - A. Motions

- a) M 08-2017 P: Pour que la Commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales
- b) M 09-2017 P: Recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la naturalisation genevoise des personnes relatives au dossier N° 2012.1942 (huis clos)
- 7. Questions
- 8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Pierre Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous et en excusant l'absence de M. Mario Rodriguez et le retard de M. Tinguely. Il annonce qu'ils ont reçu deux motions, dont l'une au dernier moment : la motion M 08-2017 P : Pour que la Commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales, déposée par les partis des Verts, des Verts'libéraux et des socialistes et la motion M 09-2017 P : Recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la naturalisation genevoise des personnes relatives au dossier N° 2012.1942, déposée par le PDC, le MCG, le parti libéral et trois membres des Verts'libéraux.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de ces deux motions à l'ordre du jour de cette séance. Elles seront traitées en point 6, après le vote des délibérations du Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte de porter la motion M 08-2017 P à l'ordre du jour de cette séance, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Conseil municipal accepte de porter la motion M 09-2017 P à l'ordre du jour de cette séance, par 19 voix pour et 3 refus.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2017

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. <u>COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 5 mai 2017 et s'achèvera le 13 juin 2017.

2.2. Tournoi de l'Ascension – 25 mai 2017

Le Président rappelle que le tournoi de l'Ascension aura lieu le jeudi 25 mai 2017, à 12H00, aux Cherpines. Il encourage les personnes intéressées à s'y inscrire auprès du Secrétariat.

2.3. Tournoi des élus

Le Président leur rappelle également, précisant que lui-même y participera, que le tournoi des élus aura, quant à lui, lieu le 11 juin 2017. Il rappelle qu'ils ont raté le coche l'année dernière et espère qu'ils seront présents cette année. Il a vu qu'ils ont déjà été premiers de ce tournoi, alors pourquoi ne pas envisager de l'être une nouvelle fois, afin que Plan-les-Ouates puisse organiser ce tournoi sur leur magnifique stade des Cherpines ?

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Incivilités

Mme Monbaron annonce qu'au niveau des incivilités, il n'y a pas eu de cambriolage depuis le précédent Conseil municipal. Ils ont eu trois cas de déchets et deux cas de déprédations : un à l'école des Serves (un feu sur le toit, dont l'auteur a été identifié) et des buts endommagés au stade des Cherpines. Pas d'incendie et cinq cas de tags.

3.2. Sécurité

Mme Monbaron informe qu'en ce qui concerne la sécurité, la situation est relativement calme.

3.3. Police municipale

Personnel

Mme Monbaron annonce que la nouvelle agente de la police municipale a commencé son service le 1^{er} avril 2017. Elle est volontaire et se plait dans ses nouvelles fonctions. Un agent, engagé en avril 2014, a donné sa démission. Il souhaite rejoindre le corps de la police municipale de Carouge.

Divers

Mme Monbaron informe que les gens du voyage font leur retour sur le secteur. Ils se rendent dans les quartiers de villas pour proposer de nettoyer des toits et autres travaux. Ils n'établissent pas de devis, mais arrivent, par la suite, avec des factures très conséquentes et font pression pour se faire payer. Deux véhicules ont déjà été interceptés par le Service de la police municipale. Les agents portent une attention accrue sur ce phénomène cyclique. Des personnes ont été identifiées et dénoncées en fonction de l'infraction constatée.

Nouveaux horaires

Mme Monbaron annonce que le nouvel horaire de la police municipale a été mis en place. Il est le suivant :

Lundi – mercredi : 07H00 – 22H00 Jeudi – vendredi : 07H00 – 00H00

Nouveauté depuis le 1^{er} avril 2017

Samedi : 12H00-00H00 du 1^{er} avril au 31 octobre Samedi : 18H00-00H00 du 1^{er} novembre au 31 mars

A noter qu'en raison du départ d'un agent à fin juin 2017, il sera plus difficile d'assurer une période le samedi durant l'été si un engagement ne peut intervenir pour cette période.

3.4. Cherpines

Comité de pilotage (copil)

Mme Monbaron annonce qu'un copil s'est déroulé le 6 avril 2017. Il en ressort, notamment, que la commune de Confignon accepte la densification, mais demande un phasage des constructions. Leur Conseil municipal a voté une résolution qui est déjà en leur possession. Dès lors que ses craintes par rapport à la mobilité sont toujours avérées, la commune de Planles-Ouates a demandé d'acter par une convention préalable au PLQ (Plan Localisé de Quartier), un engagement sur la réalisation des infrastructures de mobilité, des mesures d'accompagnement et d'un phasage concomitant de l'urbanisation et des infrastructures de transport, à rendre opposable aux opérateurs. Ainsi, en l'absence de réalisation de la ligne de bus tangentielle ou de la future télécabine promise à terme, certaines pièces urbaines ne pourront se réaliser. La densification prévue apportera environ 900 logements supplémentaires sur ce secteur et portera le nombre de logements de l'ensemble des Cherpines à environ 3'900. Le Conseil d'Etat en charge de l'aménagement n'a pas manqué de nous rappeler avoir accepté le fait de porter devant les députés, un IUS (Indice de densité et d'Utilisation du Sol) à 1,2 à Bernex, au lieu des 1,4 prévus. Le Conseil municipal de Bernex a refusé le projet à l'unanimité et lorsque celui-ci est arrivé devant la commission de l'urbanisme au Grand Conseil, les députés ont voté un IUS à 1,4, également à l'unanimité. La prochaine étape consiste donc à travailler cette convention de manière à ce qu'elle reprenne bien la volonté des communes et à la signer en juin prochain, avant la réalisation du PLQ d'ensemble, par le Canton.

Séance publique d'information

Mme Monbaron informe que la séance publique d'information et d'exposition du projet sera donc vraisemblablement reportée à l'automne 2017, une fois que cette convention sera aboutie et signée.

Télécabine

Mme Monbaron explique que, concernant la télécabine, les conseillers d'Etat, MM. Hodgers et Barthassat les ont informés que le Conseil d'Etat a priorisé ces infrastructures dans le plan décennal des investissements. Le coût total est estimé à CHF 90'000'000.- pour le tronçon Cherpines/Aéroport. Un crédit pour une étude préliminaire a été débloqué, permettant à cellesci d'être lancées en 2017.

Centre commercial

Mme Monbaron annonce qu'ils ont également confirmé leur volonté de voir une réalisation rapide du Centre commercial sur la place des Cherpines, toujours dans un souci de limiter les déplacements motorisés.

PLQ du Rolliet

Mme Monbaron informe que l'enquête publique concernant le PLQ du Rollier a démarré le 13 avril 2017 pour une durée d'environ 40 jours, soit jusqu'au 20 mai 2017 inclus. Cette enquête publique sera suivie d'un préavis du Conseil municipal de la Commune, puis d'une procédure d'opposition d'ici la fin de l'année. Lors du Copil du 6 avril 2017, ils avaient fait remarquer au Canton qu'il leur semblait peu judicieux, en termes d'image, de lancer un PLQ juste avant les congés de Pâques. Il avait été envisagé de reporter le lancement le 18 avril 2017, soit le mardi suivant Pâques et d'augmenter le délai prévu de 30 jours pour la consultation. Le PLQ a toutefois été lancé juste avant Pâques, par contre, sa durée a été augmentée à 38 jours, dont 4 jours fériés. Le Conseil administratif a prévu d'écrire un courrier au Canton pour manifester son regret quant à la précipitation du lancement de cette enquête publique. Pour information, les documents utiles peuvent être consultés, tant à la Mairie,

qu'auprès du Département. Le dossier sera présenté lors de la commission Aménagement du 15 mai 2017. Le Conseil municipal ne rendra son préavis qu'après avoir reçu toutes les observations émises durant l'enquête publique.

3.5. Plan directeur communal 2030

Mme Monbaron annonce que la révision du plan directeur communal suit son cours avec le Bureau LMLV Luc Malnati et Léonard Verest. Un premier rendu concernant la phase du cahier des charges devrait se réaliser avant l'été.

3.6. Les Sciers

Chemin de l'Essartage

Mme Monbaron informe que l'autorisation de construire concernant le chemin de l'Essartage, première phase de la réalisation du projet, devrait leur parvenir d'ici fin juin 2017, après avoir été débloquée par la DGT (Direction Générale des Transports).

Immeuble de la Commune

Concernant les immeubles de la Commune, **Mme Monbaron** annonce que l'avant-projet de l'immeuble H est validé par le copil, de même que précédemment, l'avant-projet des immeubles E et F. Une autorisation de construire pour chaque groupe d'immeubles E, F et H devrait pouvoir être déposée d'ici fin mai début juin 2017.

Concours paysagiste

Mme Monbaron informe que le jury du concours s'est réuni le 31 mars dernier pour recevoir les trois candidats encore en lice. Le choix a été fait à l'unanimité et communiqué aux candidats. Les délais de recours n'étant pas purgés, il ne lui est pas possible de leur communiquer le nom du vainqueur, ce soir.

3.7. Visite du quartier des Vergers, à Meyrin

Mme Monbaron annonce qu'une visite du quartier des Vergers, à Meyrin, est organisée le vendredi 16 juin 2017, entre 14H00 et 17H00. Cette visite in-situ permettra de mieux appréhender la densité et les gabarits dans les nouveaux quartiers et d'imaginer ainsi le gabarit des immeubles des Cherpines.

3.8. Visite du quartier Eikenott, à Gland

Mme Monbaron informe qu'une visite du quartier Eikenott, à Gland, plutôt centrée sur les espaces publics devrait se dérouler à la rentrée de septembre 2017. Les contacts ont été pris avec la Commune de Gland et le constructeur Losinger.

3.9. Séances de commissions réunies

Mme Monbaron annonce deux séances de commissions réunies exceptionnelles :

- ➤ Le 30 mai 2017, afin que les architectes et les paysagistes du quartier Les Sciers présentent leur projet avant la dépose en autorisation de construire.
- ➤ Le 27 juin 2017, commission spécifique aux équipements de la Pièce D lors de laquelle les premiers résultats de l'étude menée par le Bureau LMLV sur ce sujet.

3.10. Chemin de la Redoute

M. Durand informe que, dans le cadre du plan directeur des chemins pédestres, une séance se déroulera au lendemain de ce Conseil municipal, à savoir le mercredi 26 avril 2017, avec les promoteurs et les voisins, afin d'identifier la réalisation du chemin pédestre de la Redoute.

3.11. Annonce de travaux

M. Durand leur rappelle qu'ils ont reçu une annonce de travaux organisés par les Services Industriels de Genève, sur la route, pour l'introduction de l'électricité sur les chemins des Vaulx, chemin du Pré-du-Camp, chemin de Vers, chemin de la Milice et route du Camp. Il s'agit de travaux qui n'étaient pas anticipables, raison pour laquelle il tient à le préciser, la Commune n'y pouvant rien. Le tronçon du chemin du Pré-du-Camp qui est en revêtement phonoabsorbant sera évidemment intégralement refait par les services industriels.

3.12. Giratoires 'Hachoirs à motards'

M. Durand pense qu'ils ont certainement dû prendre connaissance que la commune de Planles-Ouates s'est distinguée, à l'insu de son plein gré, concernant les fameux ronds-points dits 'hachoirs à motards'. Il rappelle aux conseillers qu'ils avaient voté, en 2014, une délibération pour leur permettre de refaire un certain nombre de giratoires, dont celui de la route d'Annecy qui a ainsi été qualifié. Cela a fait l'objet d'un travail avec l'Etat et les services qui étaient parfaitement au courant du projet qui a été déposé. En leur possession, tous les mails qui ont été envoyés pour le leur confirmer. Effectivement, le mandataire, dans son projet, a fait installer un certain nombre de voliges, sortes de petites bandes métalliques qui servent à séparer deux matières différentes qui, dans la phase de chantier, ressortaient dangereusement du terrain, ce qui a effrayé les motards. Ces derniers les ont alertés par voie de presse. Les responsables de la Commune se sont rendus sur place et ont pris les mesures correctrices. L'affaire s'est ainsi terminée, semble-t-il à satisfaction des usagers.

3.13. Sorties à Berne pour les élèves de 8P

M. Magnin annonce que deux sorties à Berne pour les élèves de 8P ont eu lieu et que ces dernières se sont extrêmement bien déroulées. Il tient à remercier les conseillers et les conseillères municipaux qui y ont participé et ont suivi les élèves ; l'encadrement a été parfait. Ils n'ont eu aucune plainte des services du Palais Fédéral. Il s'agissait d'une nouvelle formule, qui n'était pas sous forme de rallye, mais d'une visite de guidée de Berne.

3.14. Ecole le Sapay

M. Magnin informe qu'une discussion a eu lieu avec le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire), concernant la reprise des restaurants scolaires par le groupement intercommunal des restaurants scolaires. Il s'agissait de s'assurer d'une bonne collaboration, d'une part et surtout d'un système de facturation qui pourrait être directement pris en charge par le GIAP, d'autre part. Ce système de facturation leur permet de soulager grandement l'administration communale, dans le cadre de la reprise de la gestion de cette école par le groupement. Ils doivent encore répondre à un certain nombre de demandes du GIAP, mais ils sont dans les délais et le transfert devait être effectif pour la rentrée prochaine.

3.15. 'Sur le chemin de l'école' – jeudi 27 avril 2017

M. Magnin annonce que le jeudi 27 avril 2017 aura lieu, comme chaque année, *'Sur le chemin de l'école'*, à destination des parents des enfants qui débutent en 1^{ère} primaire. Seront présents, la police municipale, le Service de l'enfance et les parents d'élèves. En principe, il y participe, mais ce soir-là, il y aura également une commission.

3.16. Visite de la Mairie pour les 7P

M. Magnin informe que l'organisation de la visite de la Mairie pour les 7P est à bout touchant. Les dates où les classes se seront inscrites leurs seront annoncées. Il s'agit de l'avant-visite de Berne pour les 8P, visites qui permettent aux enfants de 7P, dans leur éducation citoyenne, de visiter les institutions communales. Ces premières visites auront lieu fin mai début juin 2017. Une invitation à y participer leur sera envoyée en temps voulu.

3.17. Crèche Ciel-Bleu

M. Magnin annonce que la crèche Ciel-Bleu a obtenu le label *'fourchette verte'* des tout petits. Ils continuent donc avec ces labels dans les institutions de la petite enfance.

3.18. JAPLO

M. Magnin informe que le Japlo (Jardin d'Aventure de Plan-les-Ouates) met sur pied un projet pour les enfants, qui va permettre à ces derniers de faire des projets sur la façon dont ils voient leur commune. Il a été sollicité pour y participer ou initier la démarche. Ils verront donc comment cela va revenir et quels sont les projets de ces enfants âgés de six à douze ans.

3.19. Ecole de Champ-Joly – 13 mai 2017

M. Magnin annonce que l'école de Champ-Joly organise le *'Mini festival'*, le 13 mai 2017. Il s'agit d'un projet d'école et il invite les conseillers municipaux à retenir cette date où les enfants vont se produire dans différents endroits de l'école, ainsi qu'à l'extérieur.

3.20. Lettre de remerciements des élèves du Pré-du-Camp

M. Magnin informe qu'ils ont reçu une lettre de remerciements des élèves du Pré-du-Camp pour l'installation de la patinoire et de la nouvelle table de ping-pong. Tous les délégués de classe et du Conseil d'école les remercient. Cette lettre étant également adressée aux conseillers municipaux, il tenait à leur transmettre ces remerciements.

3.21. Jardin d'enfants 'Les Abeilles'

M. Magnin annonce que le jardin d'enfants 'Les Abeilles' élargit ses horaires d'ouverture pour répondre à la demande des parents. Ils ouvriront donc un peu plus tôt le matin, à 07H30 et resteront ouverts un peu plus tard, le soir, en cohérence avec les demandes des parents.

3.22. Spectacles avant eu lieu ce mois

M. Magnin informe des spectacles récemment donnés :

- Le spectacle 'Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie', qui a rencontré un beau succès. Ils ont même dû élargir la jauge. Ils ont, en effet, accueilli plus de spectateurs que n'en prévoyait la jauge médiane et ont donc dû l'élargir à 180 personnes.
- Le concert de Melingo, qui a eu lieu le 7 avril 2017 et qui a réuni 250 spectateurs.
- La diffusion du film '*The Good Postman*' qui s'est faite en collaboration avec le FIFDH (Festival International du Film sur les Droits Humains) et qui a très bien fonctionné.
- La participation au Festival 'Voix de Fêtes', avec un spectacle donné à La julienne.
- ➤ Un café-concert qui a, quant à lui, rassemblé un peu moins de spectateurs.

Il tient également à relever deux événements qui fonctionnent extrêmement bien et dont il parle assez peu :

- > 'Comptines et jeux de doigts' qui a lieu régulièrement à La julienne, presque chaque mois et qui réunit à peu près 75 personnes en moyenne. Cela s'adresse surtout aux enfants.
- ➤ 'Les thés dansants', également mensuels et qui reçoivent environ 50 personnes, à chaque fois.

3.23. Exposition de M. Sébastien Sévino

M. Magnin annonce qu'ils peuvent voir, dans les couloirs de la Mairie, une exposition de M. Sébastien Sévino, un jeune étudiant qui a fait son travail de fin d'étude sur le *Parkour* et sur la photographie. La Commune lui a offert de présenter ses œuvres dans ses locaux, œuvres qui font partie de son travail de maturité.

3.24. Première réalisation des projets de décoration des murs du parascolaire et du Trèfle Blanc

M. Magnin informe que la première réalisation des projets du Fonds de décoration d'orner les murs du parascolaire et du Trèfle Blanc a été faite. Il s'agit du mur du Trèfle Blanc. Il leur présente les photographies de ce qui a été approuvé, aussi bien par le Fonds de décoration que par la commission culturelle et explique qu'ils ont un peu de retard dans la réalisation du mur du parascolaire. Cela devait normalement se faire en même temps, mais sera finalement entamé au mois de mai 2017.

3.25. 30 ans de Culture & Rencontres

M. Magnin annonce que le spectacle pour les 30 ans de Culture & Rencontres a rempli la salle du Vélodrome avec un concert de Duke Ellington par les étudiants du Collège de Saussure, le Chœur du Collège de Saussure et les participants aux cours qui ont lieu à Culture & Rencontres. Ce fut un grand succès.

3.26. Spectacles à venir

M. Magnin informe des spectacles à venir :

- ➤ 'Ali 74 le combat du siècle' qui raconte le combat de Mohammed Ali en 1974, à Kinshasa. Ce spectacle aura lieu le 4 mai 2017, à 20H00.
- ➤ Le Festival de *'La Cour des Contes'* qui commencera le 28 avril 2017. Les conseillers municipaux ont reçu une invitation pour y participer. Le Conseil administratif ne sera, quant à lui, malheureusement pas là, puisqu'il sera à Edinburgh.
- Le Festival 'Plein feux', qui aura lieu du 15 mai au 30 juin 2017. Ce sera la deuxième édition. Il s'agit de la mise en avant de toutes les activités qui se passent à La julienne. Cet événement sera doublé et c'est une nouveauté, par les portes ouvertes qui auront lieu du 15 au 19 mai 2017. Le public sera invité à découvrir ce qui se passe dans La julienne, puisque les partenaires ont accepté d'ouvrir leurs portes à ces moments-là.

3.27. Projet 'Qu'est-ce qui se tram?'

M. Magnin annonce l'inauguration du projet '*Qu'est-ce qui se tram*?'. Il ne va pas développer le projet qui a été présenté en commission culture, mais explique brièvement qu'il s'agit d'un projet transfrontalier, dans le cadre duquel un bus proposera un itinéraire partant de France voisine pour arriver à Plan-les-Ouates. L'inauguration de ce projet aura lieu le vendredi 19 mai 2017, à 18H00, dans le bus. Il y aura un arrêt à 19H00 à l'arrêt Vuattes depuis lequel il y aura, à chaque arrêt, des manifestations culturelles.

3.28. La journée des entreprises – 4 octobre 2017

M. Magnin informe que la journée des entreprises aura lieu le 4 octobre 2017. Les conseillers municipaux peuvent d'ores et déjà l'agender. Il explique qu'ils vont bons train dans l'organisation. Deux tables rondes sont prévues et des personnes de grande qualité seront présentes. La thématique générale est 'Entreprises 4.0 – Quel emploi pour demain ?'. Cet événement sera donc décliné autour de ces tables rondes et sur des présentations.

3.29. Groupement intercommunal Le Sapay

Piscine

Dans le cadre du groupement intercommunal Le Sapay, **M. Magnin** annonce qu'ils ont encore des problèmes avec la piscine dont le fond est toujours bloqué. Il semblerait que ce soit un défaut de conception. Ils vont donc réagir un peu plus fermement cette fois-ci. Il y a également des fenêtres qui se brisent, apparemment sans aucune raison. Ceci était déjà arrivé début avril 2017. Il s'agit d'énormes vitres et ils ne savent pas ce qu'il se passe. Cela tombe encore sous le coup de la garantie. Les conseillers municipaux seront tenus au courant.

2ème école

M. Magnin informe que la 2^{ème} école n'aura finalement pas besoin d'être ouverte à la rentrée prochaine. Il y a moins d'inscriptions que prévu et tout devrait rentrer dans les locaux ouverts actuellement, à savoir une école et demi.

Engagements

M. Magnin annonce que des ouvertures d'engagements vont bientôt être effectuées pour, soit confirmer, soit remplacer les personnes qui ont été détachées de la Commune de Plan-les-Ouates, dans ce bâtiment-là. Ils ont décidé de faire une procédure ouverte et si les personnes qui ont été détachées souhaitent postuler, elles le pourront.

3.30. Projet 'Nuits vivantes'

M. Magnin informe qu'ils reconduiront le projet '*Nuits vivantes*' cet été, avec de légères modifications au niveau de l'organisation. Ils retourneront le soir sur le terrain avec les différents partenaires.

3.31. Conférence de presse de l'association Dituria

M. Magnin annonce que la conférence de presse de l'association Dituria, pour préparer à l'inauguration qui aura lieu le 20 mai 2017, devrait avoir lieu le 9 mai 2017, à 12H00. Il s'agit pour l'instant une annonce non-officielle. Cette conférence de presse devrait répondre à la forte demande pour savoir ce qu'il s'y passe. Si certaines personnes ne peuvent pas s'y rendre le 20 mai 2017, elles pourront ainsi obtenir des informations lors de cette conférence de presse. Il leur rappelle qu'ils ont reçu un flyer tout public pour les 20 et 21 mai 2017 de la plateforme interculturelle qui est mandatée pour organiser cette inauguration, ainsi qu'une invitation en bonne et due forme et il se réjouit de les y voir, en tout cas à 11H00, pour la partie officielle.

3.32. Le Collectif Puck

M. Magnin informe que le Collectif Puck, qui est une troupe de théâtre composée de jeunes gens, donnera une pièce sur le thème de l'identité, le 18 mai 2017.

3.33. Nouveau projet d'Appren'TISSAGE 'Parle avec moi'

M. Magnin annonce qu'il existe un nouveau projet dans le cadre d'Appren'TISSAGE, projet intitulé '*Parle avec moi*' et qui permet d'aller un peu plus loin dans la communication avec les personnes qui ne parlent pas le français.

3.34. Atelier d'alimentation

M. Magnin informe qu'il y a pour projet de déplacer l'atelier d'alimentation, afin d'avoir des locaux plus sûrs. Ce dernier serait déplacé au Marais et tout ceci leur sera expliqué en commission.

3.35. Inauguration de l'école de Saconnex-d'Arve

M. Magnin annonce que l'inauguration de l'école de Saconnex-d'Arve s'est extrêmement bien passée. Il en profite pour remercier l'association Sac'apéro et les services communaux qui ont participé à cette inauguration. Il a compté 200 personnes présentes à cette manifestation.

3.36. Inauguration du skate park – 6 mai 2017

Mme Monbaron reprend la parole pour deux communications qu'elle a omises en début de séance. Elle annonce l'inauguration du skate park qui aura lieu l'après-midi, le samedi 6 mai 2017.

3.37. Café du Maire et vide-grenier

Mme Monbaron précise que le 6 mai 2017 sera une journée assez chargée sur la Commune, puisqu'il y aura également le café du Maire, le matin au Marais, ainsi que le vide-grenier.

M. Tinguely rejoint la séance à 20H25.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) Sociale du 23 mars (annexe a)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Culture et loisirs du 27 mars (annexe b)

Mme Rüegger donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sports du 30 mars (annexe c)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Sécurité, prévention et communication du 3 avril (annexe d)

M. Veillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) <u>Sécurité, prévention et communication du 3 avril – r</u>apport de minorité

Il n'y a pas de rapport.

f) Aménagement et grands projets du 10 avril (annexe e)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) Economie et finances du 12 avril (annexe f)

En l'absence de M. Rodriguez, **M. Rochetin, secrétaire,** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) Culture et loisirs du 24 avril

Il n'y a pas de rapport.

Le Président remercie tous les rapporteurs et rapporteuses et leur rappelle que ces rapports doivent tout de même parvenir assez rapidement au secrétariat. Il fait remarquer qu'il en manque deux ce soir.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) <u>D 73-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et</u> Artisanale des Cherpines

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 73-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 mars 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Aménagement et grands projets, qui a émis, dans sa séance du 10 avril 2017, un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve d'un amendement proposé.

Mme Monbaron explique que lors de cette commission Aménagement, ils ont relevé le fait que sur le plan directeur de la zone artisanale de Confignon, se situe, quasiment en bordure de l'Aire, un périmètre qu'ils appellent la Pièce A2 et sur lequel il y a une zone constructible et une grande zone inconstructible qui devrait rester en zone de verdure. Et dans d'autres plans qu'ils reçoivent de l'Etat, ils voient que c'est à cet endroit, dans cette zone de verdure, qu'est justement prévue la zone de départ et d'arrivée de la future télécabine en direction de l'aéroport. Cela leur posait donc un problème de valider ce plan de zone avec cette zone inconstructible, alors qu'ils savent pertinemment qu'à cet endroit devrait se trouver un ouvrage construit, indispensable à la future qualité de vie dans ce quartier. Il a donc été proposé de rajouter un amendement à la délibération qui leur est présentée. Il s'agit déjà de préaviser favorablement le projet de zone, avec les réserves suivantes, en rajoutant la réserve pour la télécabine. Cet amendement est le suivant :

'En l'état actuel, la station de télécabine envisagée est située dans la zone non-constructible de la Pièce A2 de la Zone de Développement Industriel et Artisanal (ZDIA). Il convient de modifier le plan d'aménagement et le règlement, afin d'autoriser la réalisation d'une station de transport en commun sur l'ensemble de la Pièce A2, y compris dans les espaces verts inconstructibles'.

En l'absence d'interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé, par 23 voix pour, à savoir, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet alors cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 73-2017 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) <u>D 74-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 74-2017 P (annexe 2). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il est question de leurs fameux immeubles du patrimoine financier qui sont ne sont pas dans un état thermique des plus 'à la pointe'. Il leur rappelle que déjà lors de la précédente législature, voire celle d'avant, ils avaient invité les constructeurs de la Migros qui ont rénové ces mêmes immeubles (les immeubles verts), L'objectif n'est pas de faire la même rénovation. Il s'agit-là de faire une étude de faisabilité pour voir de quelle manière il est possible de rénover et de surélever leurs immeubles, si possible en conservant un peu plus le caractère patrimonial, pour autant que ce soit possible, de ces immeubles, type Honegger. Il rappelle que les frères Honegger étaient des architectes suisses qui ont construit énormément de bâtiments locatifs à Genève, sur la base d'un concept préfabriqué, révolutionnaire à l'époque. Il leur en sera expliqué davantage en commission sur les aspects techniques de ce projet. Cette étude de faisabilité est financée par le patrimoine financier.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 23 voix pour, le renvoi de ce projet de délibération D 74-2017 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Finances et économie.

c) <u>D 75-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 75-2017 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il s'agit de doter la Commune d'une enveloppe budgétaire qui ne serait pas affectée pour créer des centrales de cellules de production d'électricité par le déploiement de cellules photovoltaïques sur les toits communaux. Il n'existe pas de projet précis avec cette délibération parce que l'idée est de faire un appel d'offres auprès de prestataires fournisseurs de ces centrales. Il s'agit cependant d'être assez réactif, parce qu'ils peuvent obtenir des subventions de la Confédération. Il faut être rapide pour les demander

parce que les enveloppes sont relativement faibles et que ce sont les premiers venus, les premiers servis. Telle est l'idée qu'ils développeront de manière plus approfondie en commissions.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructure et Environnement, puis en commission Economie et finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 75-2017 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Finances et économie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) <u>D 76-2017 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016)</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 76-2017 P (annexe 4). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal le renvoi en commission de ce projet.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 76-2017 P en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) <u>D 77-2017 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 77-2017 P (annexe 5). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Sur la base d'une présentation Powerpoint projetée à l'écran et que les conseillers municipaux peuvent retrouver sur cmnet, **M. Durand** fournit quelques explications sur ces comptes. Il précise que ceux-ci seront, bien évidemment, étudiés plus en détails en commission.

Le Président le remercie de cette présentation détaillée et circonstanciée de ces comptes et annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

A l'issue de ces explications, la parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi de ce projet de délibération en commission Economie, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 77-2017 P en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

- f) <u>D 78-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 23'655.45 destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logement sur le secteur des Cherpines</u>
 - **Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 78-2017 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.
 - **M. Durand** explique que ces CHF 23'655.45 sont principalement dus aux études économiques qu'ils ont conduits sur le projet sportif des Cherpines, pour en chiffrer le coût, y compris du fonctionnement. Ce sont des dépenses qui auraient pu être imputées sur l'autre délibération, mais ils n'ont pas procédé ainsi pour des raisons administratives. Ils n'ont donc pas beaucoup plus d'explications à fournir que celles-ci.
 - **Le Président** annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Economie et finances.
 - **M. Tinguely** s'interroge sur le fait qu'ils revoient cela en commission Economie, parce qu'il ne s'agit que de CHF 23'655.45. Pour sa part, il estime qu'ils ont eu les explications et qu'ils peuvent s'éviter un passage en commission. Il propose donc de voter cette délibération sur le siège. D'autant, il le répète, qu'il ne s'agit que de CHF 23'655.45.
 - M. Gardiol abonde dans ce sens.
 - **M. Rieben** ne se prononce pas sur le fond de savoir s'il est pertinent ou pas de voter cet objet sur le siège. Il s'interroge plutôt sur le libellé de l'intervention de M. Tinguely. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de CHF 23'000.-, de CHF 1'000'000.- ou de CHF 27.50 qu'ils doivent mépriser l'argent. Cela mérite considération.
 - Le Président demande aux commissaires de se prononcer sur cette proposition de vote sur le siège.

Le résultat de ce vote étant de 11 voix pour, 1 abstention et 11 refus, le Président est donc appelé à trancher et décide de trancher en faveur du vote pour le siège. Le Conseil municipal accepte donc par 12 voix pour, 1 abstention et 11 refus de voter cette délibération sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 78-2017 P par 15 voix pour, 4 abstentions et 4 refus.

M. Durand annonce qu'il se permettra de demander, en commission Economie, aux personnes qui ont refusé ce dépassement ce soir, pourquoi ce refus, afin de comprendre quelle en est la raison. Est-ce par rapport à l'objet ou est-ce par rapport à la procédure ?

g) <u>D 79-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 2'650'000.- pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 79-2017 P (annexe 7). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron leur fait remarquer que l'exposé des motifs qu'ils ont reçu explique l'objectif de ce crédit d'engagement. Il s'agit d'un montant conséquent et elle propose de renvoyer cet objet en commission Aménagement, afin qu'ils puissent détailler beaucoup plus précisément tout ce qui est présenté dans cet exposé des motifs et afin qu'elle puisse leur présenter également le projet de convention. L'objectif de cette délibération est effectivement de pouvoir répartir les coûts de différentes études, mutualiser certaines réalisations et de faire, pour ceci, une convention entre les différents promoteurs du périmètre des Sciers, ainsi que la Commune, en précisant, effectivement, que ces coûts seront répartis en fonction des surfaces constructibles de chacun des promoteurs et que les thématiques qui seront traitées seront les voiries, la gestion des terres, les aménagements extérieurs et les différentes études qui sont à faire. Ils ont reçu un descriptif assez précis de tout ce qui est prévu dans cette convention, avec des plans, des dessins et tout ce qu'il faut, mais ils pourront également leur présenter la convention, ce pourquoi elle propose de voir tout cela en commission Aménagement.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commissions Aménagement et grands projets, Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération dans les trois commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 79-2017 P en commission Aménagement et grands projets, Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

h) <u>D 80-2017 P : Crédit d'engagement entre CHF 2'500'000.- et 3'000'000.- destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 80-2017 P (annexe 8). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. Righetti imagine que ce Conseil va renvoyer ce crédit d'engagement dans les commissions préconisées par le Bureau, mais aimerait savoir où ils en sont par rapport à la vision éventuelle d'une variante enterrée.

- M. Durand explique qu'ils ne peuvent, pour l'instant, leur présenter que le projet qu'ils ont reçu de l'Etat. Et la seule qu'ils aient reçue est cette variante semi-enterrée. Il pense néanmoins que cela peut faire l'objet d'une discussion en commission. D'autre part, il pense que la commission Infrastructures, qui n'a pas été citée par le Président, pourrait, elle-aussi, préaviser cette délibération. Raison pour laquelle il propose qu'elle soit également renvoyée en commission Infrastructures.
- M. Magnin explique que les conseillers municipaux des différentes communes concernées sont régulièrement conviés à partager l'état de situation. Il rappelle que certaines communes se sont déjà positionnées. Aucune d'entre elles ne se sont positionnées défavorablement jusqu'à présent et les autres communes sont, comme eux, en cours de réflexion. Une séance est prévue en mai, afin de coordonner un peu les choses. Cela dépend donc aussi du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, de sa vison et de ses propositions. Une discussion en commission lui parait, de ce fait, pour le moins obligatoire.

Mme Monbaron n'a pas compris pourquoi le Bureau préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets, parce que cela relève plutôt de la commission Infrastructures et environnement.

Le Président ne se souvient plus de leur discussion au Bureau, ni le pourquoi du comment ils ont renvoyé cela en commission Aménagement.

M. Righetti explique que, lors des discussions du Bureau, ils étaient plutôt dans une volonté de prévoir une séance plénière sur ce sujet. C'est pour cela qu'ils se sont dit que la commission Aménagement pouvait en discuter, mais il est vrai que la commission Infrastructures a fortement sa place dans ce genre de discussion. C'est pour cela qu'ils hésitaient et ne savaient pas trop s'il fallait le renvoyer en Aménagement ou en Infrastructures. Il est clair qu'ils ont peut-être omis de rajouter la commission Infrastructures. C'est pourquoi il la propose donc également.

Mme Monbaron annonce qu'elle les suit dans l'idée de faire une séance plénière. Elle estime que c'est un sujet intéressant pour tout le monde. S'ils décident, cependant, de ne pas faire de séance plénière, elle maintient sa demande de retirer cela de la commission Aménagement car ils ont déjà un ordre du jour suffisamment conséquent et que ce n'est pas un sujet qui est normalement traité dans cette commission.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette délibération dans une séance plénière qu'ils prévoiront pour traiter ce sujet.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 80-2017 P, en séance plénière, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

i) <u>D 81-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 494'775.- pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 81-2017 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'il s'agit de la parcelle sur laquelle se trouve l'école du Sapay. Il s'agit d'un montant partagé avec la commune de Lancy, afin de racheter cette parcelle à l'Etat comme prévu dans les conventions signées lors des précédentes législatures. Il n'y a donc pas de surprise. Cela a demandé un certain délai parce que l'Etat ne les a sollicités que dernièrement.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi en commission Economie et finances de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 81-2017 P en commission Economie et finances par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

j) <u>D 82-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 96'000.- pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly</u>

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 82-2017 P (annexe 10). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'avec le déplacement de l'école des Serves, ils se rendent compte qu'ils ont quatre bâtiments communaux en enfilade et qu'ils ont tout intérêt de créer un petit réseau de chauffage à distance, objet de cette délibération. Il tient à préciser que ce crédit ne met pas du tout en péril le déménagement de l'école des Serves. Il s'agit d'un projet indépendant et les retards qui ont été évoqués tout à l'heure concernant ce déménagement sont dus aux procédures d'autorisation de construire totalement indépendantes de ce projet. Il n'y a pas de lien, même si cela concerne les mêmes bâtiments. Il propose qu'ils en discutent plus en détails en commission Infrastructures et environnement.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération dans les deux commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 82-2017 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Résolution

a) R 08-2017 P : Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Le Président demande au secrétaire, **M. Rochetin**, de donner lecture de cette motion R 08-2017 P (annexe 11).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Mme Monbaron explique qu'il y a cette première révision de mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, dont ils vont parler en commission. Il y aura certainement des remarques qui vont s'ajouter sous le point 1 des Décide. Leur responsable du Service constructions a déjà commencé à en élaborer quelques-unes, mais elle a préféré ne rien mettre du tout pour l'instant et de laisser uniquement cette phrase, afin qu'ils puissent en parler en commission et qu'ils puissent y décider des remarques qu'ils veulent apporter sur ce document. Ils sont donc ainsi d'ores et déjà informés qu'il y aura vraisemblablement des remarques qui seront ajoutées lors du prochain Conseil municipal et elle propose de renvoyer cet objet en commission, afin qu'ils puissent en discuter.

Le Président annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets.

M. Tinguely demande pourquoi ce ne serait pas simplement la commission Aménagement qui, finalement, ferait cette résolution et la proposerait au Conseil municipal. Pourquoi doivent-ils passer par une résolution proposée par le Conseil administratif, résolution qu'ils renvoient en commission Aménagement ? Il se dit que cette commission peut, elle-même, si le sujet est porté à l'ordre du jour, générer cette résolution, sans passer par le Conseil municipal.

Mme Monbaron répond que le règlement du Conseil municipal dit que les commissions doivent travailler sur les objets qui sont renvoyés par le Conseil municipal. Pour qu'elles puissent s'en saisir et y travailler, il faut que cela passe au préalable dans cet hémicycle. D'autre part, ils ont toute latitude de rédiger eux-mêmes, n'importe quel groupe, seul ou ensemble, un projet de résolution, mais ils doivent le soumettre au Conseil municipal qui doit de toute façon le renvoyer en commission. Et là, en l'occurrence, c'est comme pour l'enquête publique du PLQ du Rolliet, comme pour toutes ces procédures qui sont assez normées. Il se trouve qu'avec cette mise à jour du plan directeur, il y a eu une consultation publique et dans la suite de la procédure, le Conseil municipal doit se prononcer avec un délai au 16 juin 2017. Le principe est le même pour les délibérations et les résolutions.

A l'issue de ces explications, **le Président** annonce que le Bureau du 4 avril 2017 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal la proposition de renvoi de cet objet en commission Aménagement et grands projets.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette résolution R 08-2017 P, en commission Aménagement et grands projets, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a) <u>M 08-2017 P: Pour que la Commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales</u>

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 08-2017 P (annexe 12).

Mme Özazman s'en charge.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée 22 voix pour et 1 refus.

S'il trouve cette motion fort sympathique, M. Righetti a toutefois deux ou trois remarques à faire. Il croit savoir qu'ils ont déjà commencé à mettre en place des espaces d'une certaine grandeur dans la Commune, qui peuvent être partagés par les habitants. Ces derniers peuvent s'approprier ces lieux et y faire ce genre de culture. Planter des légumes en plus dans les décorations florales de la Commune est sympathique, mais cela s'arrête là. Il faudrait peut-être voir aussi s'ils ont les personnes qui ont la formation pour cela. Ensuite, ils sont tout de même dans une commune assez maraîchère et il ne trouve pas très sympathique de commencer à faire de la 'concurrence' aux maraîchers. D'autre part, évidemment qu'ils pourraient inviter ces enfants à voir les choses différemment. Mais s'ils estiment que Plan-les-Ouates est une grande ville, il suffit pourtant de sortir un peu pour être en campagne. S'ils parlaient de New-York, San-Francisco ou Los Angeles, il pourrait comprendre. Il suffit d'inviter les gens à sortir de la Commune et à aller dans la campagne rencontrer des gens pour voir comment cela fonctionne. De plus, il rencontre un petit souci de responsabilité avec cette motion ; il pourrait arriver que des habitants mangent ce genre de plantations et qu'il y ait eu contamination par quelqu'un d'extérieur. Et pour finir, à son avis, il manque quelque chose à cette motion ; le fait de prévoir qu'ils puissent utiliser des semences produites, au minimum, dans le Canton de Genève, voire dans la commune de Plan-les-Ouates.

Au-delà des ricanements que cela peut générer, **M. Durand** les encourage à renvoyer cette motion en commission Infrastructures, ce qui permettra au Service des espaces verts d'expliquer un peu quelle est sa démarche de plantation. S'il est convaincant, peut-être qu'ils seront acquis à l'idée de cette motion et s'ils ne le sont pas, le Service continuera à faire comme il le fait. Il les encourage parce qu'il est intéressant de le savoir, de connaitre les surfaces, ce qui se plante, comment, quand, etc. Dans tous les cas, si cette motion était votée sur le siège aujourd'hui, cela ne pourrait produire ses effets que l'année prochaine, puisque les plantations sont déjà faites.

Mme Saas le remercie de son intervention car elle a de nombreuses questions. Pour sa part, elle trouve cela très rigolo et s'ils peuvent renvoyer cet objet en commission, elle serait preneuse et active.

Pour répondre à M. Righetti, **Mme Borstcher** explique que cela n'a rien à voir avec les fruits et légumes plantés près du Mail 2000, si c'était ce à quoi il pensait. Près du Mail 2000, ce sont des privés qui ont pris des petits lopins de terre, cela n'a donc rien à voir. Et si ce projet pouvait être mis en œuvre, comme cela se fait dans d'autres endroits qui sont d'ailleurs cités, cela se fait un peu partout de manger ces légumes. Ils n'ont pas dit qu'ils allaient nourrir la population avec ça; il s'agit juste un petit échange sympathique, des petites fraises ou des tomates-cerises. Tout cela est surtout très léger. Et dernière chose : à son avis, à partir du moment où le travail du Service des espaces verts est de décorer la Commune, qu'ils aient des graines de légumes ou des graines de fleurs, ils sauront le faire.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette motion en commission Infrastructures.

Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette motion M 08-2017 P en commission Infrastructures, par 18 voix pour et 5 refus.

b) <u>M 09-2017 P : Recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la naturalisation</u> genevoise des personnes relatives au dossier N° 2012.1942 (huis clos)

Ce point devant être traité en huis clos, le Président demande au public et à la procès-verbaliste de quitter la salle.

Il est 21H35 lorsque le public quitte la salle du Conseil.

Retour du public à 21H59.

7. **QUESTIONS**

7.1. Piste cyclable de la route de Base devant Schilliger

M. Rochetin fait remarquer que la piste cyclable, située à la route de Base, sur le trottoir devant Schilliger, est supprimée. Elle a, en effet, été barrée. Y a-t-il une explication à cela ?

M. Durand lui répond qu'il n'a pas d'explication car il n'est pas au courant de cette suppression. Il prend donc bonne note de la question à laquelle il répondra lors du Conseil municipal du mois de mai 2017.

7.2. PLQ du Rolliet : Opposition à l'arrivée du tram

Concernant ce que Mme Monbaron leur a communiqué au sujet du PLQ du Rolliet, M. Farinelli estime qu'au vu des délais et avec le fait qu'ils n'ont toujours pas de garantie par rapport à l'arrivée du tram, le fait que l'Etat utilise parfois la 'tactique du salami' pour qu'ils doivent prendre des petits bouts de décisions et que, finalement, après coup ils se rendent compte qu'ils auraient quand même dû se prononcer à un certain moment et qu'ils ont laissé passer la chose, il serait bien que la Commune fasse formellement opposition avec pour motif 'pas de tram, pas de construction', dès maintenant. Et ceci, même s'ils seront consultés plus tard, afin de garder au moins cet atout dans leur manche. Ils pourront ensuite lever cette opposition s'ils reçoivent des garanties solides par rapport à l'arrivée concomitante du tram et du PLQ. Sa question est donc : 'Comment faire pour que la Commune fasse opposition dès maintenant, en même temps que le public ?

Mme Monbaron explique qu'il est prévu qu'ils fassent un courrier, mais pas provenant du Conseil municipal car ce dernier n'a pas à se prononcer maintenant. Une discussion aura justement lieu en commission Aménagement le 15 mai 2017 pour rester dans le délai, sachant que celui-ci est fixé au 20 mai 2017, afin que tout cela puisse être présenté aux commissaires, qu'ils puissent en parler et éventuellement modifier certains passages de ce courrier. Elle leur rappelle néanmoins qu'en tant que partis politiques, ils ont tout loisir d'écrire et de faire euxmêmes opposition.

7.3. Nouveau bâtiment construit en haut de la route de Saconnex-d'Arve

M. Epenoy s'interroge concernant le nouveau bâtiment qui a été construit en haut de la route de Saconnex-d'Arve. Si ses souvenirs sont bons, la demande d'autorisation prévoyait un seul accès pour accéder à la route de Saconnex-d'Arve, celui du petit chemin situé juste avant ce lotissement. Or, il a vu que le dernier propriétaire s'est ouvert une sortie sur la route des Chevaliers-de-Malte, près de l'Auberge de la Tour. Il semble avoir fait sécession avec les autres copropriétaires du lotissement et s'être ouvert, lui-même, un parking et un accès sur la route des Chevaliers-de-Malte. Pourquoi cela s'est-il passé ainsi ? Y a-t-il eu un complément à l'enquête publique ?

Mme Monbaron explique qu'elle a effectivement vu cela il y a quelques jours et qu'elle s'est fait la même réflexion, précisant que la Commune n'a effectivement pas reçu d'autorisation pour cela. Pour sa part, elle n'a en tout cas rien signé. Ils vont regarder ce qu'il en est et elle fournira une réponse à cette question le mois prochain.

8. DIVERS

8.1. Démission de M. Richard Jeanmonod

M. Jeanmonod annonce qu'il vient de déposer, auprès du Président, sa lettre de démission du Conseil municipal. Ce sera donc la dernière séance du Conseil qu'il passe avec eux, car son mandat se terminera le 22 mai 2017 précisément. Il les remercie tous d'avoir supporté son caractère et ses interventions. Il a eu beaucoup de plaisir à être avec eux. Il a beaucoup appris et beaucoup apprécié tout ce qui s'est passé durant ces douze ans qui furent un excellent moment de sa vie. Comme il le dit dans sa lettre, tout citoyen devrait, au moins une fois dans sa vie, participer à ce genre d'activité, à ce genre de mandat, parce que non seulement, c'est très intéressant, mais en plus, c'est bien mieux lorsqu'on y participe que lorsqu'on en subit les conséquences. Il a également pu apprécier la camaraderie au sein de ce Conseil municipal. Certes, il y a parfois des moments de contradictions, d'oppositions, mais il pense que cela efface tout autre conflit qu'ils pourraient avoir, ainsi que des pensées peut-être parfois d'animosité. Il pense qu'ils sont encore dans cette situation de petite commune qui a le sens plutôt pragmatique de la gestion d'une commune, plutôt que de se quereller pour des questions partisanes et politiques. Il les remercie donc tous et leur souhaite une bonne continuation. Son successeur sera en principe, bien qu'il ne puisse pas préjuger de ce qui va être décidé par les 'viennent ensuite', M. Pierre Thuillard ou Mme Glenna Baillon Lopez qui est deuxième 'vient ensuite'.

A l'issue de cette annonce, M. Jeanmonod est chaleureusement applaudi par l'assistance.

Mme Monbaron souhaite tout de même adresser quelques mots à M. Jeanmonod. Cela va être assez bref car sa décision les surprend un peu tous et peut-être que cela leur aurait facilité la tâche qu'il leur annonce sa démission un peu avant, afin qu'ils puissent le remercier un peu mieux pour toute l'activité qu'il a déployée tout au long de ces années au sein de ce Conseil municipal. Elle a toujours eu la chance de le côtoyer, que ce soit du même côté que lui, lorsqu'elle était membre du Conseil municipal ou maintenant qu'elle est membre du Conseil administratif et n'est certainement pas la seule à avoir pu remarquer l'intérêt qu'il portait à toutes les commissions et son implication tout au long de ces années. Il a toujours été très actif au sein des commissions, toujours très impliqué dans la vie sociale de leur Commune et elle tient à le remercier pour tout ce qu'il a apporté et pour avoir été aussi consensuel dans cet hémicycle, toujours eu des bons mots et toujours fait des remarques pertinentes. Elle tient également à le remercier pour son investissement et pense que, de toute façon, même s'il cesse son activité au sein du Conseil municipal, ce n'est pas pour autant qu'il va cesser toutes ses activités à côté, que ce soit au sein du club des aînés, que ce soit avec l'association Sangiorgiu ou l'atelier d'alimentation. Il est déjà largement occupé et ils auront l'occasion de se recroiser dans les différentes manifestations avec grand plaisir. Elle lui adresse un grand merci pour tout ce qu'il a apporté ici et espère qu'ils auront l'occasion de le revoir le 23 mai 2017, lors de la prochaine séance du Conseil municipal à laquelle il assistera peut-être quand même, afin qu'ils puissent le remercier un peu mieux et partager encore un verre avec lui.

Nouvelle salve d'applaudissements.

M. Jeanmonod annonce qu'il sera, en effet, présent le 23 mai 2017, puisque ce sera le premier Conseil municipal de son successeur (*Ndlr : M. Magnin réagit à cela, semblant dire que ce ne*

sera pas le cas en raison des délais trop courts) et informe qu'il est autorisé à participer au voyage du Conseil municipal. Il sera donc encore avec eux durant ces trois jours de voyage.

Le Président lui fait remarquer qu'il les prend effectivement un peu de court, bien que, pour sa part, il le savait plus ou moins. Il donne lecture de cette lettre de démission qui vient de lui être remise. Il précise ensuite que c'est lui qui a insisté auprès de M. Jeanmonod pour que ce dernier vienne partager avec eux le voyage du Conseil municipal, même si ce dernier dépasse de quelques jours la date de sa démission.

8.2. Vide grenier sur le Mail – 6 mai 2017

M. Jeanmonod annonce encore que le 13 mai 2017 aura lieu, sur le Mail, le vide grenier.

Mme Monbaron rectifie cette date, précisant que le vide grenier aura lieu le 6 mai 2017 et non pas le 13 mai 2017.

8.3. Voyage du Conseil municipal

Le Président leur distribue le programme détaillé de leur futur voyage du Conseil municipal leur demandant de prendre un vêtement chaud et des chaussures de marche, ainsi qu'un costume de bain. Il informe que ce programme peut être sujet à modification. Il se réjouit de les emmener là-bas.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H15 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Le Président

Philippe ROCHETIN

Pierre TORRI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS:

- a) Sociale du 23 mars
- b) Culture et loisirs du 27 mars
- c) Sports du 30 mars
- d) Sécurité, prévention et communication du 3 avril
- e) Aménagement et grands projets du 10 avril
- f) Economie et finances du 12 avril

Annexe 1)

D 73-2017 R : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines

Annexe 2)

D 74-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6

Annexe 3)

D 75-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques

Annexe 4)

D 76-2017 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016)

Annexe 5)

D 77-2017 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Annexe 6)

D 78-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 23'655.45 destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logement sur le secteur des Cherpines

Annexe 7)

D 79-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 2'650'000.- pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers

Annexe 8)

D 80-2017 P : Crédit d'engagement entre CHF 2'500'000.- et CHF 3'000'000.- destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée

Annexe 9)

D 81-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 494'775.- pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève

Annexe 10)

D 82-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 96'000.- pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly

Annexe 11)

R 08-2017 P: Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Annexe 12)

M 08-2017 P: Pour que la Commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 25 avril 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Lieu : Salle des commissions – Mairie Date et heure : Jeudi 23 mars 2017 à 20h00

1. <u>Audition de l'Association de la Maison du Marais : Mmes Véronique Dubois, Présidente, Romy Ferri, trésorière et Christine Panchaud, animatrice</u>

Mmes DUBOIS, FERRI et PANCHAUD présentent les activités et exposent la bonne santé de cette association comptant environ 100 membres aujourd'hui.

La communication est mise en valeur par l'animatrice.

Cette association présente des finances saines et excédentaires.

2. Rapport d'activité La villa

Mme BERTHOD-HUTIN rappelle les activités de ce lieu voué aux 12-25 ans.

Activités ludiques et citoyennes sont proposées.

Des locaux de musique sont à disposition, des ateliers cuisine sont proposés et bon nombre d'autres services.

Les jeunes sont également encouragés à s'impliquer dans la gestion de projet.

7 associations ont été créées dans ce lieu.

3. Rapport Locados-Vélodrome

Mme BERTHOD-HUTIN nous explique la pertinence de l'implantation d'une telle structure dans le quartier. La fréquentation touche principalement les 11-15 ans.

Les activités ne sont pas les même que celles du Locados pour donner des identités à chaque site.

4. Rapport TSHM 2016

Année difficile. Actuellement, il n'y a plus de coordinateur d'équipe. Les tournées sur quartier, sport pour tous, suivi et accompagnement des jeunes, nuits vivantes, OPENAIRE sont quelques-unes des activités suivies par les TSHM.

5. Maison du Vélodrome – suivi de la démarche participative

Un point de situation est présenté, au niveau du service social le timing est respecté. Si le projet devait être retardé, cela serait causé par des problèmes d'ordre technique au niveau des constructions.

La recherche du nom de cette maison est en cours.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin

23 mars 2017

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 25 avril 2017

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu: mairie – salle des commissions

Date et heure: Lundi 27 mars 2017 - 20h.

Communications du Conseil administratif:

La Cour des Contes : Présentation de la 20ème édition qui aura lieu du 27.4.17 au 7.5.17. 57 spectacles qui aborderont divers thèmes dont les héroïnes suisses, des contes en anglais, etc.
 1100 élèves sur la commune de Plan-les-Ouates auront l'occasion de voir un

certain nombre de contes.

2. Présentation des fresques sélectionnées

Arrêt du tram: Trèfle Blanc

Cet espace est souvent tagué, d'où l'idée d'illustrer cet espace par un/e artiste.

L'artiste Tami Hopf a été retenu. Présentation de l'œuvre.

Mur du parascolaire de Pré-du-Camp:

C'est un mur de 118m. de long. Présentation de la fresque de Monsieur Rochat qui représente un paysage campagnard avec des touches de rappel de l'histoire de Plan-les-Ouates et de Genève.

Mur "UBS" à côté de la Julienne:

l'immeuble va être prochainement rénové et la commune prendra à charge la fresque qui sera peinte par Fabrizio Cornelli.

3. Exposition plein-air commune Plan-les-Ouates et Lancy:
Elle se déroulera du 12.9.17 au 29.10.17 sur la promenade du Mail et à la
ferme de la Chapelle à Lancy. 4 artistes seront exposés sur chaque commune.
Présentation des artistes sélectionnés. Le thème principal est d'imaginer la
région, la ville, ses quartiers à travers une série d'affiches sur panneaux.

Le rapporteur : Nathalie Ruegger

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

<u>Date de la séance de la commission</u> : jeudi 30 mars 2017 à 20h.00

<u>Lieu</u>: Ancienne Buvette des Cherpines.

- 1. La commission est invitée à la visite de lieux divers aux Cherpines à savoir :
 - a. Bâtiment du Kuydo –Kaï suite à la demande de l'association de rénovation du bâtiment.
 - b. Nouveau bâtiment avec remise du matériel et engins utilisés pour l'entretien des terrains des Cherpines, ainsi que la visite des anciens bâtiments.
 - c. Box chevaux et Poney Club.
- 2. Lors du retour de visite, un échange au sein de la commission a fait état de l'étonnement général concernant la constatation de la sous-utilisation des nouveaux box à chevaux!! En effet, le sentiment de demande constante et importante de Mme Piemontesi n'est pas en adéquation avec les activités dont on pourrait s'attendre. Une rencontre entre la commune et Mme Piemontesi est prévue pour discuter de ces points et de la convention en cours.
- 3. Concernant les demandes du Kyudo Kaï, la commission préavise favorablement sous condition que le service technique se penche sur la faisabilité et la pertinence des coûts avancés.
- 4. La commission est avisée que l'ancienne buvette, qui reçoit pour l'occasion la séance de la commission Sports de ce soir, est de nouveau disponible à la location.
- 5. Inauguration du Skate Park le 6 mai 2017.

Le Rapporteur : Roberto Righetti , le 07 avril 2017

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions – Mairie Date et heure : Lundi 3 avril 2017 – 20h00

- 1. Le procès-verbal de la commission du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.
- 2. La commission étudie la Motion M 07-2017, soit l'installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales.

Le débat qui s'ensuit est animé pour savoir si des caméras sont associées à de la surveillance « à l'extrême » ou est-ce un mal nécessaire afin d'amender les contrevenants. En conclusion, le camp des pour et des contre ne trouve pas un accord autour de la table.

Certains commissaires proposent de demander aux services concernés de préparer une étude de ce qui s'est déjà fait dans d'autres communes – demande refusée par la commission.

La motion est votée et acceptée avec un amendement supplémentaire demandant d'étudier la possibilité de mesures complémentaires aux caméras.

Le rapporteur : Thomas Veillet

03.04.2017

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 25 avril 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

Lieu : Mairie – Salle des commissions Date et heure : Lundi 10 avril 2017 à 20h00

- Délibération D 73-2017 : Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines suite à enquête publique La commission préavise favorablement et à l'unanimité (10 oui) le projet de délibération, sous réserve d'un amendement qui sera proposé au Conseil municipal du mois d'avril 2017.
- 2. Communications du Conseil administratif

La commission a pris connaissance des informations du Conseil administratif relatives au COPIL des Cherpines, au PLQ du Rolliet et du résultat du concours paysagiste pour l'aménagement extérieur du quartier des Sciers.

Le rapporteur de commission : Dominique Tinguely

Conseil municipal du 25 avril 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION **ECONOMIE ET FINANCES**

Lieu: Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 12 avril 2017

1. Audition de M. Rolf Gobet, directeur de l'OPI

M. Gobet présente de manière complète le rapport final du mandat de relation avec les entreprises de Plan-les-Ouates. Des entretiens individuels ont été faits auprès de 53 entreprises représentatives du tissu économique communal. Les entreprises souhaitent privilégier les collaborations locales et regrettent que la commune ne s'appuie pas sur la compétence locale. Les entreprises ont émis quelques propositions, notamment de disposer d'un répondant au sein de la commune, de favoriser la création d'un écosystème économique local ou encore de doter la commune d'une stratégie numérique.

La question principale est de bien définir ce que la commune peut faire ou non.

2. Communications du Conseil administratif:

- a. Acceptation de dépassements :
 - La commission accepte par 8 pour et 1 contre un dépassement de Frs 40'000 sur le compte 0500.318.00 pour une étude de mise en œuvre des propositions de l'OPI pour la ZIPLO.
 - La commission accepte à l'unanimité un dépassement de Frs. 23'000.- sur le compte 1000.311.00 pour l'achat d'un Rotomat.
- b. Une information complète est faite sur la péréquation intercommunale. Une augmentation de la péréquation des ressources de 0.5% en 2 paliers a été acceptée par la commission des finances de l'ACG et sera soumise à l'AC de l'ACG. Une estimation a été faite pour la commune, qui correspondra à une augmentation de la péréquation totale de 2 mios.
- c. Il est informé sur le règlement relatif à la constitution d'une réserve pour mesure conjoncturelle. Il faudra savoir si le conseil souhaite mettre un montant dans la réserve et si le plafond est augmenté.
- d. Des premières réponses sur les conventions avec les exploitants des lieux appartenant à la commune sont données. Un tableau complet sera fourni.

Le rapporteur : Mario Rodriguez

12 avril 2017



Législature 2015-2020 Délibération **D 73A-2017** Séance du 25 avril 2017

DELIBERATION

Préavis du Conseil municipal sur le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement industrielle et artisanale lors d'une modification de zone en septembre 2010;

Vu le vote lors du referendum sur ce déclassement en mai 2011, aboutissant à un résultat positif;

Vu que la zone de développement industrielle et artisanale se situe pour 1% sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et 99% sur le territoire de la commune de Confignon ;

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 ;

Vu les études de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) sur le développement de la zone industrielle et artisanale en 2014 ;

Vu l'enquête publique sur le dossier de Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale N°29968-517-529, qui s'est déroulée du 5 août au 14 septembre 2016 ;

Vu le courrier transmis le 29 juin 2016, présentant les remarques de la Commune sur le dossier d'enquête publique ;

Vu la réponse du Canton dans un courrier du 29 juillet 2016 ;

Vu les courriers de réponses du Canton aux demandes exprimées lors de l'enquête publique, reçus le 24 février 2017 ;

Vu l'exposé des motifs EM 73-2017, de février 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 6, alinéa 3 de la Loi Générale sur les Zones de Développement (LGZD), ainsi qu'à l'article 5, alinéa 2, de la Loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes (LZIAM) ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

- De préaviser favorablement le projet de Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale avec les réserves suivantes :
 - Financement du giratoire d'entrée à la ZDIA: Les 25% du montant de l'ouvrage qui restent à la charge de la Commune après versement du FIE devront être financés de façon collective, 99% de la ZDIA se situant hors du territoire communal. Aucun démarrage des travaux ne sera effectué par la Commune tant que des accords n'auront pas été trouvés. Par ailleurs, la Commune de PLO ne prendra pas en charge l'éventuel surplus de financement dépassant le montant qui sera octroyé par le Fond Intercommunal d'Equipement destiné à financer cet ouvrage.
 - Assainissement: le dernier tronçon du collecteur d'eaux usées le long de la pièce A2 bénéficie d'une pente de 0.22% insuffisante pour un bon fonctionnement. Par ailleurs, pour permettre le raccordement de la ZDIA au collecteur d'eaux pluviales de la commune sis sous la route de Base, les calculs hydrauliques devront être fournis rapidement à la Commune;
 - Télécabine: en l'état actuel, la station de télécabine envisagée est située dans la zone non constructible de la pièce A2 de la ZDIA. Il convient de modifier le plan (volet aménagement) et le règlement afin d'autoriser la réalisation d'une station de transport en commun sur <u>l'ensemble</u> de la pièce A2, y compris dans les espaces verts inconstructible.

SCA/YG - 25.04.2017 #24'999



Législature 2015-2020 Délibération **D 74-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 240 000 F pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6

Vu les immeubles locatifs 5 à 9, 11 à 15 sis au chemin de Vers et 2 à 6 sis au chemin des Vuattes ainsi que leurs parkings, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates et faisant partie intégrante du patrimoine financier de cette dernière,

vu la vétusté et l'obsolescence de ces immeubles, tant au niveau énergétique que technique,

vu la résolution R 07-2012 pour que tous les bâtiments communaux soient énergétiquement auto-suffisants, votée par le Conseil municipal le 19 juin 2012,

vu la teneur de la loi sur l'énergie (Len - L2 30), notamment son article 15C ainsi que son règlement d'application (REn – L2 30.01), notamment ses articles 12K, 14A, 14B, 14E, relatifs aux indices de dépenses énergétiques (IDC),

vu la volonté de la Commune d'augmenter son offre de logements vis-à-vis de ses communiers en surélevant de deux niveaux ces immeubles,

vu l'opération similaire réalisée sur les immeubles chemin de la Milice 2, 6 à 14 et 1 à 9, propriétés de la caisse de pension de la Migros,

vu l'exposé des motifs EM 74-2017, de mars 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- D'accepter/de refuser de réaliser cette étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6 et leurs parkings,
- 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 240 000 F, destiné à financer cette étude de faisabilité.

3	3.	De comptabiliser la dépense brute prévue de 240 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
2	4.	De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6 et leurs parkings, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non réalisation, par le compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3411.4.
Š	SC	A/PhZ – SF/PL - 03.03.2017 #29269



Législature 2015-2020 Délibération **D 75-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 200 000 F pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques

Vu l'engagement de la Commune pour le développement de l'énergie photovoltaïque sur son territoire,

vu l'intérêt économique de la Commune à construire et entretenir des centrales photovoltaïques elle-même, plutôt que d'en confier la tâche aux SIG.

vu l'exposé des motifs EM 75-2017, de mars 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1. D'accepter le principe du développement de l'autoproduction d'électricité solaire sur les toits de bâtiments communaux (patrimoine administratif et financier) par la construction et l'entretien des centrales photovoltaïques en interne.
- 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 200 000 F destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
- 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir le montant net prévu de 200 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.4 «amortissements planifiés des terrains bâtis du patrimoine administratif», de 2018 à 2027.

SEE/JV- SF/PL - 02.03.2017 # 29808



Législature 2015-2020 Délibération **D 76-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 2 653 072.22 F, dont à déduire les imputations internes de 260 452.00 F, soit net **2 392 620.22 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 5 900 246.21 F, dont à déduire les imputations internes de 475 781.00 F, soit net **5 424 465.21 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 5 787 478.04 F, dont à ajouter les imputations internes de 215 329.00 F, soit net **6 002 807.04 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour la somme de 644 138.88 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

•	total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	462 813.53	F
•	total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	15 765.00 F	
•	total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	193 909.22	F
•	total autres rubriques de charges	<u>1 720 132.47</u>	_F
	sous-total	2 392 620.22	F
•	à déduire de la rubrique 54.365 « Subventions institutions privées »	<u>311 400.75</u>	ΣF
	total	2 081 219.47	<u>′</u> F

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 27 septembre 2016 un crédit budgétaire supplémentaire de 359 285 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire à la crèche du Serpentin, le dépassement s'élevant finalement à 311 400.75 F sous rubrique 54.365,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2016 suivants, pour un montant total de **2 081 219.47 F**.

Nos	Rubriques	F
01.317	Dédommagements	20 585.29
02.303	Assurances sociales	54.20
02.305	Assurances maladie et accidents	43.10
02.317	Dédommagements	341.60
05.308	Personnel intérimaire	365 609.20
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 903.59
05.313	Fournitures et marchandises	5 510.65
05.318	Honoraires, prestations de service	126 058.62
05.319	Frais divers	4 074.70
08.312	Eau, énergie, combustible	3 232.65
08.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1 732.02
08.330	Amortissement du patrimoine financier	105.00
09.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	837.70
09.365	Subventions institutions privées	8 016.60
10.312	Eau, énergie, combustible	336.80
10.330	Amortissement du patrimoine financier	35.01 8 209.16
11.311 11.313	Mobilier, machines, véhicules, matériel Fournitures et marchandises	841.35
11.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	2 613.65
11.330	Amortissement du patrimoine financier	305.00
11.351	Dédommagements au canton	9 054.40
14.306	Prestations en nature	4 036.45
14.313	Fournitures et marchandises	6 844.79
14.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	5 265.20
14.317	Dédommagements	5 065.20
14.318	Honoraires, prestations de service	726.62
14.319	Frais divers	2 073.00
16.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 394.65
16.312	Eau, énergie, combustible	6 133.00
16.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	555.10
21.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 020.02
21.312	Eau, énergie, combustible	183 885.05
21.313	Fournitures et marchandises	9 996.69
21.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 867.25
21.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	14 605.25
21.317	Dédommagements	195.00
21.318	Honoraires, prestations de service	9 117.07
21.319	Frais divers	5 577.29
21.366	Subventions personnes physiques	1 700.00
30.300	Autorités et commissions	1 425.00
30.312 30.315	Eau, énergie, combustible	5 105.56 5 609.63
30.316	Entretien objets mobiliers par des tiers	8 169.21
30.319	Loyers, fermages, redevances d'utilisation Frais divers	120.01
30.366	Subventions personnes physiques	926.00
33.312	Eau, énergie, combustible	11 200.35
33.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	8 240.00
34.312	Eau, énergie, combustible	58 570.56
34.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	19 660.90
34.351	Dédommagements au canton	8 363.20
34.366	Subventions personnes physiques	2 160.00
35.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	780.15
35.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	26 389.10
35.361	Subventions au canton	28 735.95

54.308 Nos	Personnel intérimaire Rubriques	169 980.45 F
54.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	35 905.25
54.312	Eau, énergie, combustible	15 519.60
54.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	2 600.50
54.318	Honoraires, prestations de service	47 984.72
58.310	Fournit. bureau, imprimés, publicité	489.15
58.312	Eau, énergie, combustible	761.75
58.313	Fournitures et marchandises	1 164.35
58.367	Subventions pour l'étranger	23 800.00
62.312	Eau, énergie, combustible	27 851.53
62.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 412.33
65.318	Honoraires, prestations de service	18 476.90
65.319 65.365	Frais divers	100.00 200.00
65.366	Subventions institutions privées Subventions personnes physiques	29 323.05
72.312	Eau, énergie, combustible	51.50
72.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	301.00
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	285.15
78.318	Honoraires, prestations de service	5 010.95
78.375	Subventions redistribuées institutions	500.00
78.376	Subventions redistribuées personnes physiques	13 000.00
	Total des autres rubriques de charges	1 408 731.72
16.314	Entretien immobilier par des tiers	19 787.50
21.314	Entretien immobilier par des tiers	169 381.30
30.314	Entretien immobilier par des tiers	88 515.78
33.314	Entretien immobilier par des tiers	47 746.92
34.314	Entretien immobilier par des tiers	30 454.97
58.314	Entretien immobilier par des tiers	115.05
62.314	Entretien immobilier par des tiers	10 171.65
65.314 72.314	Entretien immobilier par des tiers Entretien immobilier par des tiers	1 457.89
78.314 78.314	Entretien immobilier par des tiers	50 576.00 6 986.80
95.314	Entretien immobilier par des tiers	37 619.67
30.014	·	
	Total de la nature « 314 »	462 813.53
71.331	Amortissement patrimoine administratif	15 765.00
	Total de la nature « 331 »	15 765.00
90.351	Dédommagements au canton	123 136.33
94.318	Honoraires, prestations de service	2 079.39
94.323	Intérêts entités particulières	14 846.85
94.330	Amortissement du patrimoine financier	154.90
95.312	Eau, énergie, combustible	1 300.00
95.316	Loyers, fermages, redev. d'utilis.	658.15
95.322	Intérêts dettes long termes	51 733.60
	Total de la direction 9 hors nature 314	193 909.22

TOTAL: 2 081 219.47

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PL - 31.03.2017 - PLO #31052



Législature 2015-2020 Délibération **D 77-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant :
 - de 67 294 559.01 F, dont à déduire les imputations internes de 8 563 071.00 F, soit net 58 731 488.01 F aux charges
 - et de 76 686 363.04 F, dont à déduire les imputations internes de 8 563 071.00 F, soit net 68 123 292.04 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à 9 391 804.03 F
- 3. D'approuver le compte des investissements 2016 pour un montant :
 - de 11 269 074.12 F aux dépenses
 - et 325 587.95 F aux recettes.
 - les investissements nets s'élevant à 10 943 486.17 F.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de 10 943 486.17 F par l'autofinancement à raison de 18 691 976.18 F.
 - au moyen de la somme de 9 300 172.15 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 9 391 804.03 F.

L'excédent de financement s'élève à 7 748 490.01 F.

- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 9 391 804.03 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
- 6. La fortune nette est composée de :

Au 1er janvier 2016

Capital affecté	15 801 578.55 F
Réserve pour mesures structurelles	14 000 000.00 F
Capital libre	<u>133 323 341.03</u> F
Total	163 124 919.58 F

Au 31 décembre 2016

•	Capital affecté	15 801 578.55 F
•	Réserve pour mesures structurelles	14 000 000.00 F
•	Capital libre	<u>142 715 145.06</u> F
Total		172 516 723.61 F

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant à l'actif un montant de 325 525 198.42 F qui se compose de :

 Patrimoine financier (natures 10 à 13) 	181 834 831.84 F
 Patrimoine administratif (natures 14 à 17) 	143 690 366.58 F
Total de l'actif	325 525 198.42 F

et au passif un montant de 325 525 198.42 F qui se compose de :

 Engagements courants et passifs trans 	sitoires
(natures 20 et 25)	6 606 691.20 F
 Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) 	106 464 775.00 F
• Engagements envers des entités partic	culières
(nature 23)	589 204.21 F
 Provisions (nature 24) 	6 359 410.87 F
• Engagements envers les financements	3
spéciaux et les préfinancements (natur	re 28) 32 988 393.53 F
• Fortune nette (nature 29)	172 516 723.61 F
Total du passif	325 525 198.42 F

La commune garantit les engagements de prévoyances de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al.3, lettres c et d des statuts de la CAP PREVOYANCE.



Législature 2015-2020 Délibération **D 78-2017** Séance du 25 avril 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 23 655,45 F destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logement sur le secteur des Cherpines

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 21 avril 2009 décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 250 000 F pour financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes,

vu le décompte final s'élevant à 273 655.45 F,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 4 non et 4 abstentions

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 23 655.45 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 21 avril 2009, pour financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes.
- 2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 avril 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif », soit la dernière fois en 2016.

PL - 25.04.2017 - PLO #30952



Législature 2015-2020 Délibération **D 79-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 650 000 F pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force.

vu les obligations de la Commune en matière d'équipement des PLQ selon la Loi Générale sur les Zones de Développement (L 1 35),

vu la possession par la Commune de 26'519 m² de droits à bâtir (DàB), tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 35,72% des droits présents sur le périmètre,

vu le passage à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation des droits à bâtir (DàB) des différents propriétaires, dont la Commune, et la mise en œuvre des projets d'équipements,

vu la création d'un groupe de travail de tous les propriétaires de DàB (hormis le propriétaire du bâtiment A) pour la réalisation et la mise en œuvre des aménagements et infrastructures nécessaires au développement du quartier,

vu le projet de convention portant sur le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers,

vu les différents articles de cette convention et les clefs de répartition correspondantes,

vu l'exposé des motifs EM 79-2017, d'avril 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- D'accepter de financer la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers, tels que décrits dans l'exposé des motifs EM 79-2017.
- 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 2 650 000 F destiné à financer ces réalisations, les recettes estimées s'élevant à 2 100 000 F, soit :

- Patrimoine administratif, dépense brute estimée 2 322 000 F (net 222 000 F)
- Patrimoine financier, dépense brute estimée 328 000F
- 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 322 000 F pour les objets affectés au patrimoine administratif dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir le montant net prévu de 222 000 F au moyen d'annuités qui figureront dans le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux, soit :
 - 95 000 F, 20 annuités sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication »
 - 60 000 F, 10 annuités sous rubrique MCH2 N° 3300.3 « amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil »
- 5. De comptabiliser la dépense brute prévue de 395 000 F pour les objets affectés au patrimoine financier directement à l'actif du bilan, sous rubrique N° 123 (MCH2 N° 108).
- 6. De consolider cette quote-part conjointement au(x) crédit(s) d'engagement pour la réalisation des objets en lien avec le patrimoine financier qui sera(ont) présenté(s) ultérieurement. Au cas où ces frais ne serait pas suivie d'une réalisation ou non reprise intégralement par les plans financiers, ce(s) crédit(s) d'étude ou les soldes non repris sera(ont) amorti(s) au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation ou de validation des plans financiers, par le compte de résultats sous rubrique MCH2 N° 3411.
- 7. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention de répartition des frais d'équipement et d'aménagement du guartier des Sciers entre propriétaires des DàB.

SCA/YG - SF/PL - 10/04/2017 # 29605



Législature 2015-2020 Délibération **D 80-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement entre 2 500 000 F et 3 000 000 F destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée

Vu le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, adopté le 28 juin 2012.

vu le Plan Directeur Cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013,

vu le Plan Directeur du Réseau Routier du Canton de Genève, adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2011,

vu le Plan Directeur Communal 2009, adopté par le Conseil Municipal le 27 octobre 2009,

vu le Rapport de synthèse du concept de mobilité des infrastructure de Genève-Sud, du 20 avril 2011, réalisé par la Direction Générale de la Mobilité du Département de l'Intérieur et de la Mobilité du Canton de Genève,

vu l'Etude d'intégration paysagère, du 26 janvier 2012, réalisée par le bureau Magizan, sous la conduite du Département des Constructions et des Technologies de l'information et le Département de l'Intérieur et de la Mobilité du Canton de Genève,

vu le Rapport d'analyse multicritère de la phase d'avant-projet, de janvier 2016, réalisé par le groupement Liaisons sous la conduite du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève,

vu la présentation faite par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève, le 12 janvier 2017 au Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la présentation faite par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève, le 1^{er} mars 2017 au Conseils municipaux des Communes de Genève-Sud,

vu l'exposé des motifs EM 80-2017, de mars 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1. D'accepter la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1 et L2, à la condition que celles-ci soient semi-enterrées, selon les variantes 4 du Rapport d'analyse multicritère de la phase d'avant-projet.
- 2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement entre 2 500 000 et 3 000 000 F, destiné à participer au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée.
- De comptabiliser la dépense brute prévue entre 2 500 000 et 3 000 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5610, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir le montant net prévu entre 2 500 000 et 3 000 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3660.1 « amortissements planifiés des subventions d'investissements au canton », dès l'année qui suit le versement.
- 5. De subordonner l'exécution de la présente délibération au vote des cinq autres communes concernées.

PM-MC - SF-PL mars 2017 # 31046



Législature 2015-2020 Délibération **D 81-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 494 775 F pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève

Vu que la construction du complexe intercommunal Le Sapay, sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, est maintenant achevée,

vu que les frais de construction dudit complexe ont été pris en charge à parts égales entre les communes de Plan-les-Ouates et Lancy,

vu que ce complexe intercommunal a été notamment construit sur la parcelle N° 7086 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface de 10'647 m2, et que ladite parcelle appartient à l'Etat de Genève,

vu qu'il convient de régulariser la situation au niveau foncier en faisant l'acquisition de cette parcelle, conjointement avec la commune de Lancy,

vu que l'Etat de Genève propose de céder son bien à la valeur comptable figurant à son bilan, soit 985 550 F, correspondant à environ 93 F le m2,

vu le projet d'acte élaboré par l'étude Notaires à Carouge,

conformément à l'article 30, lettre k de la Loi sur l'administration des communes,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, conjointement avec la Ville de Lancy et à raison de 50% chacune, la parcelle N° 7086, plan No 52 sise à Plan-les-Ouates d'une surface de 10'647m2, propriété de l'Etat de Genève pour le prix de 985 550 F, soit la somme de 492'775 F pour la commune de Plan-les-Ouates.
- 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 494 775 F, y compris les frais d'acte et autres droits estimés à 2 000 F.
- 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 494 775 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

- 4. D'amortir le montant prévu de 494 775 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3300.4 « amortissements planifiés des terrain bâtis du patrimoine administratif », de 2018 à 2047.
- 5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
- 6. Vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.
- 7. De subordonner l'exécution de la présente délibération au vote d'une décision identique par le Conseil municipal de la Ville de Lancy.

SG/em/ck - SF/PL - 31/03/2017 #31219



Législature 2015-2020 Délibération **D 82-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 96 000 F pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly

Vu les avantages techniques et environnementaux de développer les réseaux de chauffage à distance,

vu l'exposé des motifs EM 82-2017, d'avril 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la demande de la commune de Plan-les-Ouates de répondre à la résolution 07-2012,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- D'accepter le principe d'un crédit d'engagement pour l'étude en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly.
- 4. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 96 000 F destiné à financer cette étude.
- 5. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 6. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique MCH2 N° 3300.4.

FL/JV-SEE - PL/SF Avril 2017/GED#31179



Législature 2015-2020 Résolution **R 08-2017 P** Séance du 25 avril 2017

PROJET DE RESOLUTION

relatif à l'adoption de la 1ère mise à jour du plan directeur cantonal 2030

Vu l'approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal 2030 le 29 avril 2015,

vu les réserves émises par le Conseil fédéral lors de l'approbation de ce plan directeur cantonal 2030,

vu la volonté des autorités cantonales de réviser immédiatement ce plan directeur cantonal 2030.

vu le dossier de 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 réalisé par le Canton durant l'année 2016,

vu la mise à l'enquête publique de cette 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,

vu le dossier transmis par le Canton à destination des Communes dans un courrier daté du 9 février 2017,

vu le délai au 16 juin 2017 pour que la Conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau dossier de plan directeur cantonal 2030,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1) De préaviser favorablement/défavorablement l'adoption de la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030.

SCA-YG-06.04.17

Séance du 25 avril 2017 **M 08-2017 P**

MOTION

pour que la Commune introduise des plantes comestibles à ses décorations florales

Vu l'évolution actuelle qui fait de plus en plus d'émules vers ces cultures comestibles urbaines,

vu les expériences réussies dans d'autres communes (Onex et Carouge), cantons, villes telles que New York – Los Angeles – San Francisco - Washington et pays tels que l'Australie – Russie – Niger ; en tout 800 lieux qui ont adopté cette mode de la nourriture à partager,

vu la réhabilitation et l'utilisation des légumes dans les décorations florales, vu la beauté décorative de certaines espèces de plantes comestibles et afin de construire un lien étroit entre espaces urbains et ruraux,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

au Conseil administratif

par x oui, x non, x abstention

- 1) D'intégrer des plantations comestibles dans ses plates-bandes décoratives.
- 2) De soutenir et mettre en œuvre ce changement pour une évolution vers cette mixité de culture novatrice.
- 3) De valoriser nos espaces verts d'une manière nouvelle.
- 4) De sensibiliser les habitants sur la beauté des plantes potagères.
- 5) De favoriser la biodiversité.

Les VERT'LIBERAUX : Véronique Özazman – Catherine Borstcher – Jean-Michel Meylan

Les SOCIALISTES: Maurice Gardiol - Richard Jeanmonod - Nathalie Rüegger

Les VERTS: Pierre Torri - Mario Rodriguez - Dominique Tinguely

Exposé des motifs

Nous avons à cœur de sensibiliser nos concitoyens à l'urgence de redonner à la terre sa fonction première qui est de produire de la nourriture.

Ce mélange des genres apporterait un renouveau et la joie de pouvoir observer des décorations utiles et différentes, car les plantes comestibles sont également décoratives.

Les enfants auraient l'occasion de se familiariser avec les fruits et légumes qui se trouvent habituellement dans leurs assiettes et ainsi voir et comprendre sous quelle forme ils poussent.

Les parents auront ainsi aussi l'occasion d'échanger sur ces cultures avec leurs enfants et avec les autres parents et pourquoi pas.... de se servir.

Donc notre but est écologique, décoratif et éducatif.